



AVULLY
COMMUNE
DU CANTON
DE GENEVE

L'ECHO D'AVULLY

Bulletin communal d'information
N° 63 / octobre 2014



Reflets des séances de juin et septembre 2014

Le Conseil municipal

- sur proposition de l'exécutif, a décidé d'acquérir une demi-place supplémentaire à la crèche de Confignon pour la rentrée scolaire 2014-2015;
- a décidé de s'atteler à la problématique de la sécurité du parking caravanes de la Touvière;
- a décidé d'acquérir de nouvelles décorations pour Noël;
- a renvoyé en commission une délibération proposant d'ouvrir un crédit d'étude pour l'établissement d'un PLQ dans le cadre de l'extension du village.

PV en version intégrale

Après leur approbation, les procès verbaux en version intégrale sont disponibles sur internet www.avully.ch ou sur simple demande à la Mairie.



L'exécutif

- informe le Conseil municipal des éléments dont il dispose concernant la problématique des produits toxiques découverts sur le site d'une usine située à la Touvière, au bord du Rhône. Il a, à cette occasion, rappelé la procédure à suivre pour toute question que la population pourrait avoir, notamment en termes de risques, précisant que la commune n'était ni responsable, ni pilote dans cette délicate opération;
- informe qu'il a mené une campagne de sensibilisation auprès des automobilistes pour la sécurité aux abords de l'école et qu'un petit cheminement sécurisé a été créé;
- relève avec satisfaction que la modification de zones visant à l'extension du village a été adoptée par le Grand-Conseil à l'unanimité.

Atelier d'Epeisses

Maud Saini

Avez-vous envie de vous plonger dans l'exploration libre de la couleur?

Les séances de peinture reprennent dès le 17 septembre à l'Atelier d'Epeisses.

Le mercredi:

10h30 à 12h00 et 14h30 à 16h00

Suivant les demandes, des cours pourront être créés. (minimum 4 personnes).

Il est possible de visiter l'Atelier, c'est avec plaisir que Maud Saini vous recevra.

Atelier d'Epeisses

Route d'Epeisses 65, 1237 Avully

T 022 756 12 58 - www.apec-ge.ch



Extension du village : une étape décisive a été franchie

A l'unanimité (fait rarissime), le Grand Conseil a voté la modification des limites de zone dite des Trois-Noyers, ouvrant ainsi la voie à une "prochaine" concrétisation des projets de logements et d'infrastructures dans la région du groupe scolaire.

Ce 23 juillet, date de la promulgation de la loi modifiant les limites de zone aux Trois-Noyers, restera un moment décisif pour l'avenir de notre commune. Ce jour marque la fin d'un long et fastidieux parcours administratif, peu visible de l'extérieur, qui a pourtant mobilisé une énergie et des moyens très importants, et nécessité un patient travail de réseautage, sans lequel de longs mois auraient très certainement été nécessaires pour en arriver à ce stade. Un haut cadre de l'administration cantonale n'a d'ailleurs pas hésité à faire savoir qu'il n'avait jamais vu un processus de modification de limites de zone aboutir "aussi rapidement"! Afin que chacun puisse se faire sa propre opinion sur la notion de rapidité en la matière, il est utile de rappeler que la commune a entamé les études début 2009.

La phase qui s'ouvre est axée autour de plusieurs aspects qui devront aboutir sur la détermination des contours concrets de la future zone. Après avoir dû passer par la "case" plan directeur de quartier (PDQ), différentes options devront être étudiées en vue d'intégrer les divers partenaires pour



zone d'extension

aborder toutes les questions, qu'elles soient d'ordre urbanistique, juridique ou environnemental.

L'avenir de la commune se joue à travers ce vaste projet. Un nouveau visage prendra forme, de nouvelles opportunités s'offriront.

Un consensus sans faille a régné jusqu'à présent et il n'y a aucune raison de penser que cela devrait s'inverser. Les autorités communales veilleront en tout cas à maintenir cet état d'esprit positif.

De l'urbanisme à la technique, présentation du service

Les exigences en matière de mise en place et respect de procédures et de gestion des risques, conjuguées aux attentes de la population souvent traduites par des décisions politiques, obligent aujourd'hui les collectivités publiques de toute taille à se doter de personnel toujours plus qualifié. Le service technique en est la démonstration.

L'appellation "technique" regroupe les domaines suivants: entretien général des extérieurs, des bâtiments, infrastructures et biens mobiliers, travaux de génie-civil et immobiliers, aménagement du territoire, voirie et tri des déchets. Traduit en terme financier, cela a représenté près de Frs 1'500'000.- en 2013, hors charges salariales, soit 38% du budget total de la Commune.

Un tel poids financier démontre l'importance de ce domaine et, donc, la nécessité de se doter de compétences capables d'organiser au mieux les tâches courantes et de mettre en œuvre les décisions politiques.

L'arrivée d'un technicien en 2012 a ainsi permis de mieux structurer les innombrables prestations accomplies par le cantonnier, le concierge ainsi que celles de l'employé polyvalent. A pu débuter parallèlement un profond travail d'évaluation des besoins, des contrats de maintenance ou de prestations ainsi que des entretiens et travaux.



▼
Serge Beroud, Christophe Cosandey, Sébastien Räss, Kim-Hoon Fallet

Celui-ci permet de mettre en place des outils de planification censés faciliter la prise de décisions des autorités politiques. Les prestations et travaux accomplis font aujourd'hui l'objet de contrôles de conformité, notamment par rapport aux offres reçues préalablement. Offres qui, d'ailleurs, sont analysées de manière plus pointue.

Les grands projets d'aménagement (extension du village et zone d'Eaumorte) nécessitent également de pouvoir s'appuyer sur des compétences à l'interne, pour ce qui concerne la création des nouvelles infrastructures

communales (local voirie-feu, bâtiment pour le parascolaire, etc.), les problématiques d'évacuation des eaux, de gestion des déchets, de mobilité, d'espaces publics, etc.

L'engagement auparavant d'un employé polyvalent, en remplacement d'un concierge ayant pris sa retraite, fait par ailleurs partie d'une réorganisation notamment rendue nécessaire par le passage d'un système de rétention des déchets privé (containers et poubelles appartenant aux propriétaires et régies) vers un modèle "municipalisé" (points de récupération et déchetteries). Cela a eu un impact plus large sur les attributions respectives du personnel présent sur le terrain et nécessité dès lors une coordination plus adaptée et une redéfinition des cahiers des charges.

La gestion d'une commune suit ainsi l'évolution des demandes, des contraintes et des besoins. Elle n'a donc cessé de s'adapter, rendant son quotidien si passionnant.

Centrale thermique et panneaux photovoltaïques installés sur le groupe scolaire : premier bilan

La Commune d'Avully a entamé le virage des énergies renouvelables en décidant d'installer simultanément une centrale solaire thermique et des panneaux photovoltaïques sur les toits du groupe scolaire.

En une année d'exploitation, les panneaux photovoltaïques ont produit plus de 70'000 kWh, rapportant près de Frs 14'000.- à la Commune, qui "vend" l'électricité produite aux SIG.

Concernant la centrale thermique, dont le but est de contribuer à chauffer l'eau de la piscine, les économies réalisées sur le mazout se sont élevées à environ 3'000 litres, soit environ Frs 3'600.-.

La Commune avait sollicité une demande de subvention au fonds énergie des collectivités publiques pour la création de cette centrale. Elle a obtenu le maximum prévu par ce fonds pour ce type de projet, soit Frs 50'000.-, faisant ainsi baisser la facture finale des investissements et donc, le montant des amortissements.





Fête des Promotions 28 juin 2014



Sortie des aînés 5 septembre 2014



Fête des Promotions 28 juin 2014



Fête nationale du 1^{er} Août



Fête des Promotions 28 juin 2014



Fête nationale du 1^{er} Août



Fête nationale du 1^{er} Août



Sortie des aînés 5 septembre 2014

L'administration facilite la vie des habitant-e-s

Grâce aux nouvelles technologies, de plus en plus de démarches peuvent être accomplies "en ligne". Le développement d'applications "métiers" permet, quant à lui, de gagner en efficience.

Depuis quelques années, la Commune d'Avully mise sur la technologie pour faciliter les démarches de ses administré-es: possibilité de télécharger des formulaires, de réserver des salles pour une manifestation ou des cartes CFF, informations actualisées en fonction des événements, accès facilité aux documents publics, aux informations pratiques ou d'ordre général, etc.

Parallèlement, certaines tâches s'automatisent, réduisant les délais (comme, par exemple, pour les cartes d'identité) rendant ainsi l'administration plus efficiente. Au final, la panoplie des services peut s'étoffer, s'adapter aux besoins et attentes du public ainsi qu'aux nouvelles exigences légales ou administratives émanant de l'Etat ou de la Cour des comptes.

Le travail en amont, celui qui ne se voit pas forcément, consiste à concevoir les supports à télécharger, tenir à jour le site internet et les consoles de réservation et surtout,



Joëlle Nicolet

à apprendre à maîtriser les nouvelles fonctionnalités, applications et autres logiciels mis à disposition.

Pour accomplir ses démarches, le public a donc désormais le choix entre le contact direct -auquel une part non négligeable de personnes reste heureusement attachée – et le recours à une voie tenant compte des contraintes liées au style de vie actuel.

www.avully.ch

JACA

Jujitsu - Autodéfense

Sybilie Gallandat Crevoiserat

Venez découvrir le jujitsu art martial d'origine japonaise ou apprendre l'autodéfense pour vous sentir plus en sécurité.

Le club de Jujitsu et Autodéfense de la Champagne (JACA) reprend ses cours.

Pour cette nouvelle saison, le JACA propose un nouveau cours de jujitsu pour les jeunes et les débutantes les vendredis de 18h15 à 19h15.

Jujitsu

Dès le 5 septembre les vendredis de 19h30 à 21h00 cours "tous niveaux", toutefois, pour les avancées (dès la ceinture verte), le cours pourra se prolonger jusqu'à 21h45.

Vous disposez d'un mois d'essai et pour toute inscription annuelle, un kimono vous sera offert ! Alors, venez nombreuses nous rejoindre sur le tatami !



Autodéfense

Dès le 24 septembre, durant 8 séances, les mercredis de 18h45 à 20h45.

Inscriptions obligatoires, places limitées.

Enseigner l'autodéfense, c'est apprendre aux femmes et aux jeunes filles à se faire confiance et à compter sur l'unique personne capable de les protéger toujours et partout, à savoir elles-mêmes!



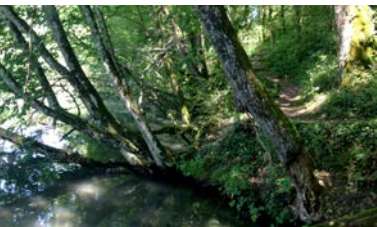
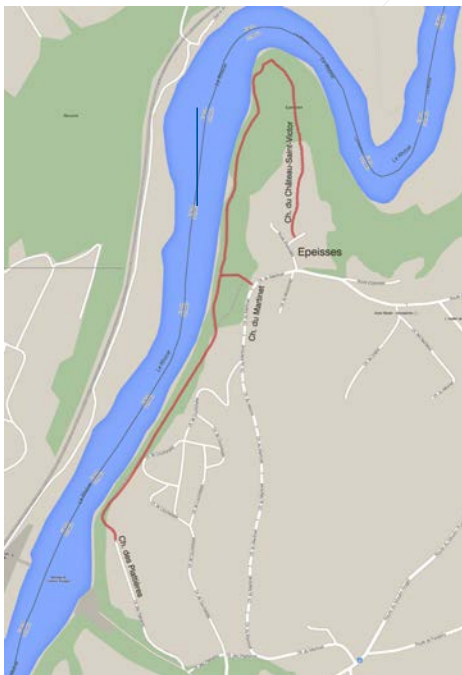
Rappel: les déchets encombrants sont à déposer la veille uniquement: samedi 1^{er} novembre 2014 et jeudi 11 décembre 2014.

Bords du Rhône: le chemin des scouts

Depuis 3 ans, l'entretien du chemin dit "des scouts", est confié à l'association à vocation sociale "réalise". Ce chemin qui, irrémédiablement, subit un phénomène d'érosion, a besoin d'être particulièrement choyé pour permettre aux nombreux promeneurs de parcourir les abords mystérieux du Rhône en toute sécurité.

L'automne et ses couleurs se prêtent particulièrement bien à la (re)découverte de ce lieu préservé et splendide.

Bonne balade !



Elections municipales 2015

L'élection du Conseil municipal et le 1^{er} tour de l'exécutif auront lieu le 19 avril 2015.

L'éventuel 2^{ème} tour pour l'exécutif se déroulera, quant à lui, le 10 mai 2015.

Campagne sécurité

Voici l'une des trois affiches qui ont été réalisées et placées aux abords de l'école. Un chemin pitéonnier a été créé, ceci afin d'optimiser la sécurité des enfants.



Médailles de chiens

Dès janvier prochain et avant le 1^{er} avril, les détenteurs de chien(s) ont l'obligation d'acquiescer (en 2014 Fr. 20.-) la marque de contrôle officielle auprès de l'administration communale.



Les documents suivants sont requis:

- confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données ANIS (puce électronique);
- attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour "détenteur de chien";
- certificat de vaccination, avec vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide. Pour les vaccins DEFENSOR 3, RABDOMUN, RABISIN ET NOBIVAC RABIES, la validité est de 3 ans;
- attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivré par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- attestation de suivi du cours pratique ou le justificatif de sa dispense fourni par le SCAV;
- pièce d'identité du propriétaire.

Vélo électrique - subvention

L'Etat, en collaboration avec les communes, promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) et accorde une subvention à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur ou d'un motorcycle électrique neuf;
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo.

La subvention s'élève à **Fr. 250.-** (mais au maximum 50% de la facture). Elle est versée par la commune. Le nouvel acquéreur d'un VAE doit donc se rendre à la Mairie et présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué durant l'année civile en cours,
- la copie d'une pièce d'identité.

FC Donzelle

**Fête ses 80 ans le samedi
22 novembre 2014:**

Une grande soirée est organisée à la salle polyvalente de Dardagny.

Informations et inscriptions à la buvette ou auprès de:

M. Jacques Huttin
079 233 99 11

M. Pierre-Yves Zumbach
079 409 74 92

Bibliothèque

Horaires d'ouverture:

Lundi: de 19h30 à 20h30

Mercredi: de 15h30 à 17h30

Samedi: un toutes les deux semaines, selon les dates à consulter sur le site:

www.gena.ch, soit sur le panneau d'affichage situé devant la vitre de la bibliothèque.

Vide Grenier, souk aux jouets

**Rendez-vous samedi 11 octobre 2014
à la salle Polyvalente d'Avully.**

Le Jardin Robinson Centre de Rencontre d'Avully organise un Vide Grenier, Souk aux jouets de **9h00 à 13h00**.

A 14h00 grand jeu pour les enfants.

Sur place vous trouverez une buvette et petite restauration.

Pour plus d'informations:
www.vidе-greniers.org



Editeur

Mairie d'Avully

Chemin des Tanquons 40
CH-1237 Avully/GE
tél. 022 756 92 50
fax 022 756 92 59
info@avully.ch
www.avully.ch

Horaires d'ouverture

Lundi: 7h30-12h
Mercredi: 9h-12h et 14h-16h
Jeudi: 15h-18h30

Comité de rédaction

Antoine Erriquez
Patrick Mayer
Natacha Muller Tièche
Pierre Sutter

Responsable communale

Joëlle Nicolet

Maquette graphique

Candy Factory